

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 16

5 janvier 2011

### SOMMAIRE

Alteus Holding S.A. ....	750	Jessi International Holding S.A. ....	765
Baker & Norton Fiduciaire S.à r.l. ....	748	Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l. ....	756
Blu Bel In S.A. ....	754	Le Carré Noir S.A. ....	749
Capetown S.A. ....	753	Loisinaut Sàrl ....	766
Carbofer Asset Management S.A. ....	752	Lorna Holding S.A. ....	750
Carbofer Asset Management S.A. ....	752	LSF PlattenB Investments ....	750
Carbofer Group S.A. ....	752	Malbrouck Immo S.A. ....	766
Carbofer Group S.A. ....	752	Net Distri S.A. ....	749
CAREP Japan S.à r.l. ....	751	Nouvelle Horizonte S.à r.l. ....	749
Car Point S.à r.l. ....	752	NYLIM Mezzanine II LuxCo S.à r.l. ....	750
Cloppenburg Automobil (Luxembourg) .....	754	Oikia Holding S.A. ....	768
Constructions Kremer Sàrl ....	753	Opaque S.A. ....	722
Coroma S.A. ....	753	Patentportfolio 2 S.à r.l. ....	768
Duberry S.A. - SPF ....	753	P.M. Management S.à r.l. ....	768
EAST PROJECT S.A. ....	755	Sankaty LuxCo S.à r.l. ....	766
E.G.L. (Elektro Grousshandel Letzebuerg) S.A. ....	768	Schely S.à r.l. ....	747
Equine Ostéopathie S.à r.l. ....	753	Schely S.à r.l. ....	747
Erasmus Holding S.A. ....	754	Schely S.à r.l. ....	746
Euler Hermes Ré ....	754	Société d'Investissement Beaumont ....	750
European Dynamics Luxembourg S.A. ....	754	Sophipar S.A. ....	746
FDH Investments S.A. ....	755	SPC Holding S.A. ....	746
Fenzi S.A. ....	755	Sun Luxco II S.à r.l. ....	746
Fibor S.A. ....	749	Sun Luxco II S.à r.l. ....	747
Fidinter ....	748	Sun Luxco I S.à r.l. ....	746
Fiprolux S.A. - SPF ....	755	Tasa Finance Lux S.à r.l. ....	748
Fitness World ....	755	Tau Holding S.A. ....	767
Hôtel Hallerbach S.à r.l. ....	751	T.F. Investissements S.A. ....	747
Jacmel Lux S.à r.l. ....	748	Tranes International S.A. ....	747
Jacmel Lux S.à r.l. ....	749	Tranes International S.A. ....	747
Jardimmo S.A. ....	751	Tranes Investments S.A. ....	748
		Tranes Investments S.A. ....	748

**Opaque S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 157.651.

—  
**PROJET DE FUSION**

**MERGER PROPOSAL**

(Section 2:312 Dutch Civil Code (Burgerlijk Wetboek),  
hereinafter referred to as the "Dutch Civil Code")  
at the same time

**COMMON MERGER PROPOSAL**

(Articles 261 following of the amended Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies,  
hereinafter referred to as the "Luxembourg Commercial Act")  
constituting

**COMMON DRAFT TERMS OF CROSS BORDER MERGER**

(Article 5 of the Directive 2005/56/EC of the European Parliament and the Council of October 26, 2005 on cross-border mergers of limited liability companies,  
hereinafter referred to as the "Directive 2005/56/EC")  
(hereinafter for ease of reference referred to as "Merger Proposal")

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. The management board of Opaque S.A., a public company with limited liability (société anonyme), incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, Grand Duchy of Luxembourg in process of being registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg (hereinafter referred to as the "Acquiring Company"), represented as said hereafter, and

2. The management board of Jadi Beheer B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, with corporate seat in Eindhoven, the Netherlands, and office address at Adriaan Mulderweg 9-11, 5657 EM Eindhoven, the Netherlands, and registered with the Trade Register under number 17044123, (hereinafter referred to as the "Disappearing Company"), represented as stated hereafter

hereinafter jointly referred to as: the "Merging Companies",

**HEREBY MAKE THE FOLLOWING PROPOSAL FOR A LEGAL CROSS-BORDER MERGER**

**WHEREAS:**

A. All shares in the capital of the Disappearing Company are being held by the Acquiring Company, so (i) in accordance with Article 2:233 paragraph 1 of the Dutch Civil Code Articles 2:326 up to and including 2:328 of the Dutch Civil Code shall not apply and (ii) in accordance with Article 278 Section XIV of the Luxembourg Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, Article 261 paragraph (2) b), c) and d), Articles 265 and 266, Article 267 paragraph (1) d) and e), Article 274 paragraph (1) b) and Article 275 of the Luxembourg Law of August 10, 1915 on commercial companies shall not apply.

B. The Acquiring Company has a fully paid up share capital of EUR 26,351,016 represented by 13,175,508 ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and 13,175,508 cumulative voting preferred shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The Disappearing Company has a fully paid up share capital of EUR 31,764.62 represented by 700 shares having - in accordance with Article 2:178c Dutch Civil Code - a nominal value of EUR 45.38 each. The issued shares in the share capital of the Disappearing Company are fully paid up, and no right of usufruct or right of pledge is attached to these shares.

C. The Disappearing Company does not hold industrial or intellectual property rights nor ownership or other rights on immovable property.

D. Neither the Acquiring Company nor the Disappearing Company has a supervisory board.

E. 1. The Acquiring Company does not have any employees nor a works council.

2. The Disappearing Company has four (4) employees and no works council.

3. The group to which the Disappearing Company is affiliated has a works council.

F. Neither the Acquiring Company nor the Disappearing Company has been dissolved or declared bankrupt or has applied for suspension of payments.

G. For economic reasons (costs saving) and in order to reorganise the corporate structure of the group that is affiliated to the Merging Companies, it is decided to move the activities of the Disappearing Company to Luxembourg, which includes the corporate restructuring of the Acquiring Company and the Disappearing Company; and, therefore, it was concluded that it is desirable that the Merging Companies should enter into a cross border merger (hereinafter referred to as the "Merger") as defined in the Directive 2005/56/EC, in the Articles 261 and following of the Luxembourg Commercial Act and in Book 2, Title 7 of the Dutch Civil Code.

H. This Merger Proposal will (i) be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg and published in the Luxembourg legal gazette "Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" in accordance with Articles 262 and 9 of the Luxembourg Commercial Act at least one month before the date of the general meeting called to decide on this Merger Proposal, and (ii) be deposited with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam (Handelsregister van de Kamer van Koophandel) and published in the national gazette of the Netherlands (Staatscourant) and a national newspaper in accordance with Articles 2:314 and 2:333e of the Dutch Civil Code.

I. The Merging Companies agree and undertake that the Acquiring Company will enter into a cross-border merger with the Disappearing Company according to the Directive 2005/56/EC, the provisions of the Articles 261 and following of the Luxembourg Commercial Act and the provisions of Title 7, Book 2 of the Dutch Civil Code as a result of which the Acquiring Company will by operation of law through universal succession acquire all the assets and liabilities of the Disappearing Company and the Disappearing Company will cease to exist without going into liquidation.

under the following terms and conditions:

(a) Form, corporate denomination, registered office of the Merging Companies and those proposed for the company resulting from the Merger (Article 5 point (a) of the Directive 2005/56/EC, Articles 2:312 and 2:333d of the Dutch Civil Code and Article 261 (2) a) of the Luxembourg Commercial Act).

The Merging Companies have the form, corporate denominations and registered offices as set out here before.

As a result of the Merger, the Disappearing Company will be absorbed by the Acquiring Company. Upon the Merger, the Acquiring Company will maintain its form as a public company with limited liability (société anonyme), with corporate seat in Luxembourg and office address at L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, Grand Duchy of Luxembourg, in process of being registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, as well as its corporate denomination.

(b) Measures with respect to the transfer of the shareholding, Article 2:312 paragraph 2 under g of the Dutch Civil Code.

Since all shares in the capital of the Disappearing Company are being held by the Acquiring Company at the time of the merger, no measures with respect to the transfer of the shareholding in the Disappearing Company shall be taken.

(c) Date from which the operations of the Disappearing Company will be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company (Article 5 point (f) of the Directive 2005/56/EC, Article 2:312 paragraph 2 under f of the Dutch Civil Code and Article 261 (2) e) of the Luxembourg Commercial Act).

The transactions of the Disappearing Company will be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company as of 1 January 2011, (hereinafter also referred to as: the "Accounting Date").

(d) Account dates used to establish the conditions of the Merger (Article 5 point (l) of the Directive 2005/56/EC, Article 2:313 in conjunction with Article 2:333d under e of the Dutch Civil Code and Article 261 (4) e) of the Luxembourg Commercial Act).

The account dates used to establish the conditions of the Merger are:

Acquiring Company: The accounts used for the preparation of the contents of this Merger are the interim balance sheet as of the date of incorporation of the Acquiring Company (hereinafter referred to as the "Incorporation Date") drawn up by the Acquiring Company in accordance with the rules and principles set out by Article 267 (1) c) and (2) of the Luxembourg Commercial Act, which is attached hereto as Annex 1.

Disappearing Company: The accounts used for the preparation of the contents of this Merger are the interim balance sheet as of September 30, 2010, drawn up by the Acquiring Company in accordance with the rules and principles set out by the Dutch Civil Code which is attached hereto as Annex 2.

Since the interim balance sheet of the Merging Companies as at September 30, 2010 for the Disappearing Company and the Incorporation Date for the Acquiring Company, no significant changes have occurred that could have a consequence on the financial situation of the Merging Companies.

(e) Evaluation of assets and liabilities transferred by the Disappearing Company to the Acquiring Company upon the Merger (Article 5 point (k) of the Directive 2005/56/EC, Article 2:333d under d. of the Dutch Civil Code and Article 261 (4) d) of the Luxembourg Commercial Act).

The assets and liabilities of the Disappearing Company have been valued pursuant to their net equity value (netto vermogenswaarde) using general accepted accounting principles. The Acquiring Company will continue in its accounts with the net equity value of the assets and liabilities shown in the interim balance sheet of the Disappearing Company taking into account the change from general accepted accounting principles in the Netherlands to general accepted accounting principles in Luxembourg.

The Merger will have no effect on the goodwill of the Acquiring Company. The value of the assets and liabilities and the balance of the distributable reserves of the Disappearing Company will be added to the distributable reserves of the Acquiring Company.

(f) Effective date of the Merger (Article 2:318 of the Dutch Civil Code and Articles 272 and 273 (3) of the Luxembourg Commercial Act).

The resolution to merge regarding the Acquiring Company will be adopted by its shareholders and the resolution to merge regarding the Disappearing Company will be adopted by the Acquiring Company as the sole shareholder of the Disappearing Company, whereas the relevant general meetings will be held before a notary public. No other approvals by any other public authority will be required.

The Merger between the Acquiring Company and the Disappearing Company will come into effect on the day of the general meeting of the Acquiring Company and the Disappearing Company respectively (hereinafter referred to as the "Effective Date"). This notwithstanding the fact that transactions of the Disappearing Company are treated for accounting purposes as being those of the Acquiring Company as of the Accounting Date.

(g) Intentions involving continuance or termination of activities.

It is the intention that after the Merger the activities of the Disappearing Company will be continued by the Acquiring Company without any modification.

(h) Title of succession (Articles 261 and following of the Luxembourg Commercial Act and Title 7 of Book 2 of the Dutch Civil Code).

At the Effective Date of the Merger the Acquiring Company will acquire by operation of law all assets and liabilities (known and unknown) of the Disappearing Company as follows:

1. All of the assets of the Disappearing Company will be vested in the Acquiring Company and will thereafter be the property of the Acquiring Company.

2. The Acquiring Company will be liable for all the obligations of the Disappearing Company.

3. The Disappearing Company will cease to exist.

4. The Disappearing Company will hand over to the Acquiring Company the originals of all its incorporating documents, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction documentation of any kind, as well as the bookkeeping and related archive and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights as existing as at the Effective Date.

(i) Rights conferred by the Acquiring Company to shareholders having special rights and/or to holders of securities other than shares (Article 5 point (g) of the Directive 2005/56/EC, Article 2:320 of the Dutch Civil Code and Article 261 (2) f) of the Luxembourg Commercial Act).

As there are no persons who, in any other capacity as shareholder, have special rights against the Disappearing Company, no special rights will be given to and no compensation will be paid to anyone.

(j) Creditors' claims (Article 2:333e under c of the Dutch Civil Code and Article 268 of the Luxembourg Commercial Act).

The conditions of performing rights by the creditors of the Merging Companies are as follows:

Creditors of the Acquiring Company whose debts predate the date of publication of the deeds recording the resolutions of the shareholders of the Merging Companies may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within two months after the Effective Date of the Merger to the competent court to obtain adequate safeguards of collateral for any matured or unmatured debts, where the Merger would make such protection necessary.

Creditors of the Disappearing Company, may, up till one month after the publication of the notice on the Merger in the Dutch Staatscourant and a Dutch national newspaper, by filing an application at the court in Eindhoven, the Netherlands, stating the requested guarantee, object to the Merger.

Detailed information on the above procedures can be found by the creditors of the Merging Companies free of charge at the addresses of the respective Merging Companies (mentioned above).

(k) Benefits and/or special advantages granted to the independent experts, or the members of the administrative, management, supervisory or controlling organs of the Merging Companies (Article 5 point (h) of the Directive 2005/56/EC, Article 2:312 paragraph 2 under d of the Dutch Civil Code and Article 261 (2) g) of the Luxembourg Commercial Act).

No benefits and special advantages will be granted to the directors of one of the Merging Companies or any other person involved in the Merger, and in particular not to members of the administrative, management, supervisory or controlling organs (if any) or to the independent auditors of the annual accounts or any other accountants and/or auditors of the Merging Companies.

(l) Statement in relation to likely repercussions of the Merger on the employment (Article 5 point (d) of the Directive 2005/56/EC, Article 2:333d sub b of the Dutch Civil Code (Burgerlijk Wetboek) and Article 261 (4) b) of the Luxembourg Commercial Act).

At the time of the Merger, the Disappearing Company employs four (4) employees. The Acquiring Company has no employees.

The legal position of the employees of the Disappearing Company shall not be affected in any way as a result of the Merger. No negative effect on the social interests or otherwise of the employee of the Merging Companies is expected as a result of the Merger.

Upon the Merger taking legal effect, the employees' employment relationships with the Disappearing Company shall be transferred automatically by operation of law to the Acquiring Company in accordance with Dutch and Luxembourg law governing the Merger. Apart from this change of employer, the content of the employees' employment relationships with the Disappearing Company will remain unchanged. The so far applicable and the conditions provided in the individual employment contracts will remain in place.

The management boards of the Merging Companies shall as soon as possible after publication of this Merger Proposal take the necessary steps, including providing information about the identity of the Merging Companies and the number of its employees, as well as all information concerning the employment relationships after the Merger including a special notification to the Luxembourg Labor Official entity called "Inspection du Travail et des Mines", in accordance with Article L. 127-3 (2) paragraph 2 of the Luxembourg Labor Code.

Similar information regarding the Effective Date of the Merger, the consequences of the Merger and the employment treatment upon the Merger shall be provided to the employees as soon as possible after publication of this Merger Proposal.

Upon completion of the Merger, the Acquiring Company as well as the Disappearing Company will be jointly and severally liable for the settlement of any obligations resulting from an employment agreement or a relation of employment, existing at the date of the Merger and becoming due prior to the completion of the Merger, in accordance with Article L. 127-3 (1) of the Luxembourg Labor Law Code (code du travail).

(m) Statement on the involvement of the employee in the definition to their participation (Article 5 point (j) of the Directive 2005/56/EC, Article 333d in conjunction with Article 2:333k of the Dutch Civil Code and Article 261 (4) c) of the Luxembourg Commercial Act).

Since the Disappearing Company has only four (4) employees, Article 2:333k of the Dutch Civil Code is not applicable. The Acquiring Company has no employee.

(n) Articles of Association of the Acquiring Company (Article 5 point (i) of the Directive 2005/56/EC, Article 2:312 paragraph 2 under b of the Dutch Civil Code and Article 261 (4) a) of the Commercial Act).

This Merger is a merger by absorption upon which no new company is established. The current articles of association of the Acquiring Company are attached hereto as Annex 3. These articles of association shall not be changed.

(o) Intentions with regard to the composition of the management board of the Acquiring Company after the Merger (Article 2:312 paragraph 2 under e of the Dutch Civil Code).

It is the intention not to change the composition of the management board of the Acquiring Company after the Merger.

(p) Provisions regarding compensation (Article 2:333d under f of the Dutch Civil Code).

At the time of the merger all shares in the capital of the Disappearing Company are being held by the Acquiring Company and therefore will only have one shareholder, the situation as referred to in Article 2:333h of the Dutch Civil Code cannot materialise. Determining a proposed amount of compensation for a share would therefore serve no purpose.

(q) Availability of the Merger documentation at the registered offices of the Merging Companies (Article 267 (1) and (3) of the Luxembourg Commercial Act and Article 2:314 of the Dutch Civil Code).

The following documents will be made available for inspection at the registered office of each of the Merging Companies at least one month before the date of the general meeting called to decide on this Merger Proposal:

1. this draft Merger Proposal;
2. the adopted annual accounts of the Disappearing Company for the last three financial years (being for 2007, 2008 and 2009) as well as the thereto relating director's reports and auditor's statements;
3. the interim accounts of the Disappearing Company on the basis of which this Merger Proposal was drafted as of September 30, 2010;
4. the interim accounts of the Acquiring Company on the basis of which this Merger Proposal was drafted as of the Incorporation Date;
5. the explanatory reports of the management boards of the Merging Companies.

(r) Costs and fees.

Any costs and fees connected to this Merger and the setting-up and implementation of this Merger Proposal as well as accruing transaction tax and any other duties (if any) shall be borne by the Acquiring Company.

(s) Invalidity.

Should any provision of this Merger Proposal be legally ineffective or become invalid as a result of any statutory provisions, this shall not affect the validity of the remaining provisions of this Merger Proposal. The Merging Companies undertake to replace the ineffective or invalid provisions that comes as close as possible to the economic purposes of

the ineffective or invalid provision. The same shall apply to any omissions discovered in the course of performing the Merger Proposal.

This text is established on December 22, 2010, in original, in order to be (i) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg and published in the Luxembourg legal gazette "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" in accordance with Articles 262 and 9 of the Luxembourg Commercial Act at least one month before the date of the general meeting called to decide on this Merger Proposal, and (ii) be deposited with the trade register of the Chamber of Commerce in Eindhoven (Handelsregister van de Kamer van Koophandel) and published in the national gazette of the Netherlands (Staatscourant) and a national newspaper in accordance with Articles 2:314 and 2:333e of the Dutch Civil Code.

The present Merger Proposal is worded in English followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by them together with the undersigned notary.

Le / On: 22 December 2010.

La Société Absorbante / the Acquiring Company Opaque S.A.  
 Adriaanse Investment Holding B.V.  
*Administrateur / Director*  
 Stichting Administratiekantoor Adriaanse  
 M. Cornelis Edmondus Jacobus Adriaanse and M. Jacobus Maria Adriaanse  
 E & A International Holding B.V.  
*Administrateur / Director*  
 Stichting Administratiekantoor Adriaanse  
 M. Edmondus Cornelis Jacobus Adriaanse and M. Jacobus Maria Adriaanse

Le / On: 22 December 2010.

M. Martijn van der Struijk.

Le / On: 22 December 2010.

La Société Absorbée / the Disappearing Company Jadi Beheer B.V.  
 Jadi Holding B.V.  
*Administrateur / Director*  
 M. Jacobus Maria Adriaanse

Signé: C. E. J. Adriaanse, J. M. Adriaanse, E. C. J. Adriaanse, M. van der Struijk et M. Schaeffer.

The present Merger Proposal is worded in English followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

**Suit la version française du texte qui précède:**

PROJET DE FUSION

(Section 2:312 Code Civil Néerlandais (Burgerlijk Wetboek),  
 ci-après le "Code Civil Néerlandais")  
 étant par ailleurs

PROJET COMMUN DE FUSION

(Articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,  
 ci-après la "Loi sur les Sociétés Commerciales")

constituent le

PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIERE

(Article 5 de la Directive 2005/56/CE du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions  
 transfrontalières de sociétés de capitaux

ci-après la "Directive 2005/56/CE")

(ci-après référencé par soucis de facilité en tant que "Projet de Fusion")

L'an deux mil dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Le conseil d'administration d'Opaque S.A., une société anonyme, valablement constituée au regard du droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté en voie d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (ci-après la "Société Absorbante"), représentée comme dit ci-après, et

2. Le conseil d'administration de Jadi Beheer B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) valablement constituée au regard du droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Eindhoven, Pays-Bas, et son bureau d'exploitation à Adriaan Mulderweg 9-11, 5657 EM Eindhoven, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 17044123, (ci-après la "Société Absorbée"), représentée comme dit ci-après.

ETABLISSENT PAR LA PRESENTE LE PROJET SUIVANT AUX FINS D'UNE FUSION TRANSFRONTALIERE  
CONSIDERANT QUE:

A. Toutes les actions de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante, ainsi (i) conformément à l'article 2:233 paragraphe 1 de l'article 2:233 du Code civil néerlandais, les articles 2:326 à 2:328 inclus du Code civil néerlandais ne trouveront pas à s'appliquer et (ii) conformément à l'Article 278 de la Section XIV de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, l'article 261 paragraphe (2)b, c) et d), les articles 265 et 266, l'article 267 paragraphe (l)d) et e), l'article 274 paragraphe (l)b) et l'article 275 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ne trouveront pas à s'appliquer.

B. La Société Absorbante dispose d'un capital social entièrement libéré d'un montant de EUR 26.351.016 représenté par 13.175.508 actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et 13.175.508 actions privilégiées avec droit de vote ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

La Société Absorbée dispose d'un capital social entièrement libéré d'un montant de EUR 31.764.62 représenté par 700 actions ayant, conformément à l'Article 2:178c du Code civil néerlandais, une valeur nominale de EUR 1.- chacune. Les actions émises dans le capital social de la Société Absorbée ont été entièrement libérées, aucun droit d'usufruit ou de gage n'est attaché à ces actions.

C. La Société Absorbante ne détient ni des droits de propriété industrielle ou intellectuelle ni des droits de propriété et autres droits réels sur des biens immatériels.

D. Ni la Société Absorbante ni la Société Absorbée ne dispose d'un conseil de surveillance.

E. 1. La Société Absorbante n'a ni salarié ni comité d'entreprise.

2. La Société Absorbée a quatre (4) salariés et aucun comité d'entreprise.

3. Le groupe auquel la Société Absorbée appartient a un comité d'entreprise.

F. Ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée n'ont fait l'objet de dissolution, de déclaration en faillite ni ont demandées le bénéfice de la suspension des paiements.

G. Pour des raisons économiques (économie des coûts) et dans l'objectif de réorganiser la structure sociétale du groupe qui est affilié aux Parties à la Fusion, il a été décidé de transférer les activités de la Société Absorbée vers le Luxembourg, ce qui inclut la restructuration juridique de la Société Absorbante ainsi que celle de la Société Absorbée: c'est pourquoi il a été décidé qu'il serait souhaitable que les Parties à la Fusion procèdent à une fusion transfrontalière (ci-après la "Fusion") telle que définie par la Directive 2005/56/CE, aux articles 261 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales et du Livre 2, Titre 7 du Code Civil Néerlandais.

H. Ce Projet de Fusion sera (i) enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations conformément aux dispositions des articles 262 et 9 de la Loi sur les Sociétés Commerciales au moins un mois avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le présent Projet de Fusion et (ii) déposée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce à Amsterdam (Handelsregister van de Kamer van Koophandel) et publié dans la gazette nationale des Pays-Bas (Staatscourant) et un journal national conformément aux articles 2:314 et 2:333e du Code Civil Néerlandais.

I. Les Parties à la Fusion s'accordent et s'engagent à ce que la Société Absorbante procédera à une fusion transfrontalière avec la Société Absorbée conformément aux dispositions de la Directive 2005/56/CE, aux dispositions des articles 261 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales et au Titre 7, Livre 2 du Code Civil Néerlandais, en vertu de laquelle la Société Absorbante acquerra de plein droit par voie de transmission universelle tous les actifs et passifs de la Société Absorbée et la Société Absorbée cessera d'exister sans liquidation préalable.

Conformément aux conditions et dispositions suivantes:

(a) Forme, dénomination sociale, siège social des Parties à la Fusion et ceux proposés pour la société résultant de la Fusion (Article 5 point (a) de la Directive 2005/56/CE, Articles 2:312 et 2:333d du Code Civil Néerlandais et Article 261 (2) a) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

Les Parties à la Fusion ont la forme, la dénomination sociale et le siège social tels qu'indiqués ci-avant.

En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée sera absorbée par la Société Absorbante. Suite à la Fusion, la Société Absorbante maintiendra sa forme légale de société anonyme, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro (en cours), de même que sa dénomination sociale.

(b) Mesures en lien avec le transfert de l'actionnariat, Article 2:312 paragraphe 2 g du Code civil néerlandais

Etant donné que toutes les actions de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante au jour de la fusion, aucune mesure en lien avec le transfert de l'actionnariat n'aura à être prise.

(c) Date à partir de laquelle les opérations effectuées par la Société Absorbée seront considérées, d'un point de vue comptable, comme étant réalisées pour le compte de la Société Absorbante (Article 5 point (f) de la Directive 2005/56/CE, Article 2:312 paragraphe 2 sous f du Code Civil Néerlandais et Article 261 (2) e) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

Les transactions effectuées par la Société Absorbée seront considérées, d'un point de vue comptable, comme réalisées pour le compte de la Société Absorbante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (ci-après également mentionné comme la "Date Comptable").

(d) Dates des comptes utilisés pour établir les conditions de la Fusion (Article 5 point (l) de la Directive 2005/56/CE, Article 2:313 en conjonction avec l'Article 2:333d sous e du Code Civil Néerlandais et Article 261 (4) e) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

Les dates des comptes utilisés pour établir les conditions de la Fusion sont pour:

La Société Absorbante: Les comptes utilisés pour la préparation de la présente Fusion, sont les comptes intérimaires au jour de la constitution de la Société Absorbante (ci-après la "Date de la Constitution") établis par la Société Absorbante conformément aux règles et principes déterminés par l'Article 267 (1) c) et (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, tel qu'annexés au présent à l'Annexe 1.

La Société Absorbée: les comptes clôturés utilisés pour la préparation de la présente Fusion sont les comptes intérimaires au 30 septembre 2010 établis par la Société Absorbante conformément aux règles et principes déterminés par le Code Civil Néerlandais, tel qu'annexé au présent à l'Annexe 2. Les derniers comptes annuels datent du 31 décembre 2009.

Depuis l'établissement des comptes intérimaires des Parties à la Fusion, au 30 septembre 2010 pour la Société Absorbée et au jour de sa constitution pour la Société Absorbante, aucun changement significatif n'est intervenu qui pourrait avoir une conséquence quelconque sur la situation financière des Parties à la Fusion.

(e) Evaluation des actifs et passifs transférés par la Société Absorbée à la Société Absorbante suite à la Fusion (Article 5 point (k) de la Directive 2005/56/CE, Article 2:333d sous d. du Code Civil Néerlandais et Article 261 (4) d) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

Les actifs et passifs de la Société Absorbée ont été évalués en fonction de la valeur estimée de réalisation (netto vermogenswaarde) au regard des principes comptables généralement acceptés. La Société Absorbante reprendra dans ses comptes les actifs et passifs à la valeur estimée de réalisation tels que figurant dans les comptes intérimaires de la Société Absorbée, prenant en compte la conversion de principes comptables généralement admis aux Pays-Bas vers les principes comptables généralement admis au Grand-Duché du Luxembourg.

La Fusion n'aura aucun effet sur le goodwill de la Société Absorbante. La valeur des actifs et passifs et du compte de réserve distribuables de la Société Absorbée sera ajoutée aux réserves distribuables de la Société Absorbante.

(f) Date effective de Fusion (Article 2:318 du Code Civil Néerlandais et Articles 272 et 273 (3) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

La décision de fusionner, eu égard à la Société Absorbante, sera prise par ses actionnaires et la décision de fusionner, dans le chef de la Société Absorbée, sera prise par la Société Absorbante en sa qualité d'unique actionnaire de la Société Absorbée, tandis que les Assemblées générales y relatives seront tenues par-devant notaire. Aucune autre autorisation par toute autre autorité publique ne sera requise.

La Fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée prendra effet au jour des Assemblées générales respectives de la Société Absorbante et de la Société Absorbée (ci-après la "Date Effective"). Ceci sans préjudice du fait que les transactions de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme effectuées pour le compte de la Société Absorbante à compter de la Date Comptable.

(g) Intentions impliquant la continuation ou la cessation d'activité.

La Société Absorbante entend, après la fusion, continuer les activités de la Société Absorbée et ce sans que ces activités ne soient modifiées.

(h) Succession universelle (Articles 261 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales et Titre 7 du Livre 2 du Code Civil Néerlandais).

A compter de la Date Effective de la Fusion, la Société Absorbante acquerra de plein droit tous les actifs et passifs (connus et inconnus) de la Société Absorbée comme suit:

1. Tous les actifs de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante et deviendront propriété de la Société Absorbante.

2. La Société Absorbante sera tenue de toutes les obligations de la Société Absorbée.

3. La Société Absorbée cessera d'exister.

4. La Société Absorbée délivrera à la Société Absorbante les originaux de tous les documents de constitution, actes, avenants, contrats/conventions et documentation transactionnelle de toute sorte, de même que la documentation relative à la comptabilité et les archives y afférant et tout autre documentation comptable, titres de propriété, et documentation

relatifs au titre de propriété des actifs, les documents de support d'opérations effectuées, sûretés et contrats, archives, bons et tout autre document relatif aux actifs et droits existants à la Date Effective de la Fusion.

(i) Droits conférés par la Société Absorbante aux actionnaires détenant des droits spéciaux et/ou les détenteurs de titres autres que les actions (Article 5 point (g) de la Directive 2005/56/CE, Article 2:320 du Code Civil Néerlandais et Article 261 (2) f) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

Dans la mesure où la Société Absorbée ne dispose que d'actionnaire et non de titulaire détenant d'autres titres que les actions, aucun droit spécial ne sera accordé et aucune compensation ne sera payée à qui que ce soit.

(j) Droits des créanciers (Article 2:333e sous c du Code Civil Néerlandais et Article 268 de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

L'exercice des droits attribués aux créanciers des Parties à la Fusion se fera comme suit:

Les créanciers de la Société Absorbante, dont la créance est antérieure à la date de publication des actes constatant les résolutions des actionnaires des Sociétés Fusionnantes pourront, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de la Date Effective de la Fusion, demander au tribunal compétent la constitution de sûretés pour des créances échus et non échus, au cas où l'opération de Fusion réduirait le gage de ces créanciers.

Les créanciers de la Société Absorbée pourront, dans le délai d'un mois à compter de la publication de l'avis de Fusion dans le Staatscourant néerlandais et un journal national néerlandais, s'opposer à la Fusion par voie de requête déposée auprès du Tribunal d'Eindhoven, Pays-Bas contenant la sûreté demandée.

Les créanciers et obligataires des Parties à la Fusion pourront obtenir sans frais des informations détaillées sur les procédures évoquées ci-dessus en s'adressant aux Parties respectives à la Fusion (mentionnées plus haut).

(k) Droits et avantages spéciaux octroyés aux experts indépendants, ou aux membres des organes administratif, de direction, de supervision ou de contrôle des Parties à la Fusion (Article 5 point (h) de la Directive 2005/56/CE, Article 2:312 paragraphe 2 sous d du Code Civil Néerlandais et Article 261 (2) g) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

Aucun droit ou avantage spécial ne sera octroyé aux administrateurs des Parties à la Fusion ou à toute autre personne impliquée dans la Fusion, ni aux membres des organes administratif, de direction, de supervision ou de contrôle ou encore aux experts indépendants se prononçant sur les comptes annuels ou à tout autre comptable et/ou auditeur des Parties à la Fusion.

(l) Description des effets probables de la Fusion sur l'emploi (Article 5 point (d) de la Directive 2005/56/EC, Article 2:333d sub b du Code Civil Néerlandais (Burgerlijk Wetboek) et Article 261 (4) b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

Au moment de la Fusion, la Société Absorbée emploie quatre (4) salariés. La Société Absorbante n'emploie pas de salariés.

Le statut des salariés de la Société Absorbée ne sera pas affecté par l'effet de la Fusion. Aucun effet négatif sur les avantages sociaux ou tout autre avantage acquis des salariés des Parties à la Fusion n'est attendue par l'effet de la Fusion.

Lors de la prise d'effet de la Fusion, les relations de travail existant avec la Société Absorbée seront transférées de plein droit à la Société Absorbante conformément à l'article L. 127-3 (3) de Code du Travail luxembourgeois. Mis à part ce changement d'employeur, le contenu des contrats de travail conclus avec la Société Absorbée ne sera pas modifié. Les contrats de travail individuels actuellement en vigueur ainsi que les conditions y comprises seront maintenus.

Les conseils d'administration des Parties à la Fusion devront, dès que possible, après la publication du Projet de Fusion, prendre les mesures nécessaires, y compris la notification de l'identité des Parties à la Fusion et le nombre de salariés, ainsi que les informations concernant les relations de travail après la Fusion comprenant une notification spécifique à la Société Absorbante et à l'Inspection Luxembourgeoise du Travail et des Mines, conformément à l'article L. 127-3 (2) du Code du Travail luxembourgeois.

Les informations concernant la Date d'Effet de la Fusion, les conséquences de la Fusion et les mesures envisagées concernant l'emploi après la Fusion seront communiquées aux salariés dès que possible après la publication du Projet de Fusion.

Jusqu'à la prise d'effet de la Fusion, la Société Absorbée et la Société Absorbante seront responsables solidairement et indéfiniment des obligations résultant d'un contrat ou d'une relation de travail, existant à la date de la Fusion et venues à échéance avant la date d'Effet de la Fusion, conformément à l'article L. 127-3 (1) du Code du Travail luxembourgeois.

(m) Modalités relatives à l'implication des salariés dans la définition de leur participation (Article 5 point (j) de la Directive 2005/56/CE, Article 333d combiné avec l'article 2:333k du Code Civil Néerlandais et de l'Article 261 (4) c) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

Comme la Société Absorbée n'a que quatre (4) salariés, l'Article 2:333k du Code civil néerlandais n'est pas applicable.

(n) Statuts de la Société Absorbante (Article 5 point (i) de la Directive 2005/56/CE, Article 2:312 paragraphe 2 sous b du Code Civil Néerlandais et Article 261 (4) a) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

La Fusion est une fusion par absorption sans constitution d'une nouvelle société. Les statuts actuels de la Société Absorbante sont ci-après annexés à l'Annexe 3. Ces statuts restent inchangés.

(o) intentions concernant la composition du conseil d'administration de la Société Absorbante après la Fusion (Article 2:312 paragraphe 2 sous e du Code Civil Néerlandais).

La composition du conseil d'administration ne sera pas modifiée par l'effet de la Fusion.

(p) Dispositions afférent à la compensation (Article 2:333d sous f du Code Civil Néerlandais).

Au jour de la fusion, toutes les actions de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante. De ce fait, elle n'a qu'un seul associé et la situation ne correspond pas à celle prévue à l'article 2:333h du Code civil néerlandais. Déterminer une compensation d'actions est par conséquent inutile.

(q) Mise à disposition de la documentation au siège social des Parties à la Fusion (Article 267 (1) et (3) de la Loi sur les Sociétés Commerciales et Article 2:314 du Code Civil Néerlandais).

Les documents suivants seront mis à la disposition pour inspection au siège social de chaque Partie à la Fusion au moins un mois avant la tenue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion:

1. ce Projet de Fusion;
2. les comptes annuels de la Société Absorbée des trois derniers exercices sociaux (2007, 2008 et 2009) ainsi que les rapports de gestion y relatifs;
3. les comptes intérimaires au 30 septembre 2010 de la Société Absorbée sur base desquels ce Projet de Fusion a été établi;
4. les comptes intérimaires au jour de la constitution de la Société Absorbée sur base desquels ce Projet de Fusion a été établi;
5. les notes explicatives ("rapports") des conseils d'administration des Parties à la Fusion.

(r) Coûts et frais.

Tous les coûts ou frais engendrés par cette Fusion et sa réalisation, et l'exécution du présent Projet de Fusion ainsi que les frais de transactions et autres obligations (s'il en existe) seront à la charge de la Société Absorbante.

(s) Nullité - Invalidité.

L'éventuelle nullité ou invalidité du fait d'une disposition statutaire qui entacherait l'une ou l'autre disposition du présent Projet de Fusion, n'affectera pas la validité des autres dispositions du présent Projet de Fusion. Les Parties à la Fusion s'engagent à remplacer la disposition nulle ou invalide tout en s'efforçant de respecter l'économie d'une telle disposition. Il sera procédé de même pour toute omission découverte lors de la réalisation de présent Projet de Fusion.

Le présent texte est établi le 22 décembre 2010, en original, aux fins d'être (i) déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des associés appelée à se prononcer sur le projet de fusion, conformément aux Articles 262 et 9 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et (ii) déposé au registre du commerce de la chambre de commerce d'Eindhoven (Handelsregister van de Kamer van Koophandel) et publié dans un journal officiel néerlandais (staatscourant) conformément aux Articles 2:314 et 2:333e du Code Civil Néerlandais.

Le présent Projet de Fusion est établi en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ces derniers ont signé le projet de fusion avec le notaire.

Le / On: 22 December 2010.

La Société Absorbante / the Acquiring Company Jadi International S.A.  
Adriaanse Investment Holding B.V.  
*Administrateur / Director*  
Stichting Administratiekantoor Adriaanse  
M. Cornelis Edmondus Jacobus Adriaanse and M. Jacobus Maria Adriaanse  
E & A International Holding B.V.  
*Administrateur / Director*  
Stichting Administratiekantoor Adriaanse  
M. Edmondus Cornelis Jacobus Adriaanse and M. Jacobus Maria Adriaanse

Le / On: 22 December 2010.

M. Martijn van der Struijk.

Le / On: 22 December 2010.

La Société Absorbée / the Disappearing Company Jadi Beheer B.V.  
Jadi Holding B.V.  
*Administrateur / Director*  
M. Jacobus Maria Adriaanse

Signé: C. E. J. Adriaanse, J. M. Adriaanse, E. C. J. Adriaanse, M. van der Struijk et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58316. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning

## Suit l'annexe 1 / Statuts de la Société Absorbante

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Opaque S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

### II. Capital - Shares

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. the issued share capital of the Company is set at twenty-six million three hundred fifty-one thousand and sixteen euro (EUR 26,351,016) divided into thirteen million one hundred seventy-five thousand and five hundred and eight (13,175,508) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Ordinary Shares") and thirteen million one hundred seventy-five thousand and five hundred and eight (13,175,508) cumulative voting preferred shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Preferred Shares"), all subscribed and fully paid-up.

5.2. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Preferred Shares are hereinafter collectively as the Preferred Shareholders.

The Preferred shares collectively with the Ordinary Shares, are hereafter referred to as the Shares.

The Ordinary Shareholders and the Preferred Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. Each amount that has been paid on shares of a certain class above the nominal amount, shall be added to the share premium account attached to the shares of the concerning class.

5.4. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting, composed of the Preferred shareholders and the Ordinary Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.5 Upon the issue of new shares of a certain class, each shareholder of the concerning class shall have a pre-emption right to acquire new shares in proportion to the aggregate nominal amount of his shares of the concerning class.

In respect of shares to be issued of a class for which has not been applied by holders of shares of the concerning class, the holders of shares of the other class shall have a pre-emption right to acquire new shares in proportion to the aggregate nominal amount of their shares of that other class.

5.6 The provisions of the preceding paragraphs of this Article are also applicable where rights are granted to subscribe for shares.

Shareholders shall not, however, have pre-emption rights in respect of shares being issued to a person exercising an existing right to subscribe for shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of Shares is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by the execution of a notarial deed before a civil law notary, followed by a notification to or accepted by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. The declaration of transfer will be entered in the register of Shares duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and these Articles.

The Preferred Shares are redeemable at the option of their holder at any time from their date of subscription. A holder may not opt to have their share redeemed unless they have received the agreement of all other shareholders of the same class.

The Board of Directors of the Company shall decide whether the redeemed Preferred Shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, the Board of Directors is hereby expressly authorized (i) to amend before notary pursuant to a board resolution the articles of association of the Company so as to reflect the relevant capital decrease and (ii) generally to perfect the cancellation of the redeemed Preferred Shares; each shareholder of undertakes to give its consent and to issue any documents as requested, to ensure due perfection of the cancellation of the redeemed Preferred Shares. In case any redeemed Preferred Shares remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry any voting right or any right to participate in distributions of dividends or of the liquidation proceeds. The present article 6.5. is subject to the restrictions foreseen by art. 49.2 and art. 49-3 of the law of August 10, 1915 as amended.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of directors.**

7.1 Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be Shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2 Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more proxy holders by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3 Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented.

The chairman does not have a casting vote in the event of tie. In the event of an equal division of votes the General Meeting shall decide the issue. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman and all the directors present or represented at the meeting and by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the Shareholders before any vote, at the next General Meeting.

(x) The management board shall require the approval with a normal majority vote of the general meeting of shareholders for resolutions concerning:

a. the renting, letting, acquisition, disposal or encumbrance of registered property ("registergoederen") if and when the aggregate value of the agreement or legal act exceeds an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-);

b. the termination of the renting agreement relating to the registered property which is located at Adriaan Mulderweg 9-11, 5657 EM Eindhoven;

c. the encumbrance of movable tangibles;

d. the disposal or encumbrance of receivables;

e. the creation of liability on the part of the company for debts of third parties; and/or the creation of liability in respect of its property for debts of third parties, by suretyship or otherwise;

f. the participation in, or the assumption or relinquishment of the management of other enterprises, the transfer or liquidation of the above participating interests, the extension of the activities of such enterprises by a new line of business or the closing down, other than on a temporary basis, or transfer of the business of such enterprises (or the use thereof) or a part thereof;

g. the exercise of the voting rights attached to unlisted shares in other companies held by the company;

h. the acquisition, the encumbrance or disposal of industrial and intellectual property rights, especially relating to the trade names and trade marks "Edco" en "All Ride", including but not limited to the granting or acquisition of licenses and sublicenses;

i. the lending or borrowing of funds that exceed an aggregate amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) per case, with the exception of the withdrawal of funds from a current account held at the company's bank(s) (which bank(s) was (were) designated as such by the general meeting of shareholders), provided that the company shall not have a debit balance with any such bank in excess of the amount set by the general meeting of shareholders and notified to the management board; this amount may at any time be changed by the general meeting of shareholders;

j. the granting of powers of attorney or the granting of a title to the proxy holder;

k. if and when the financial interest exceeds an aggregate amount of five million euro (EUR 5,000,000.-), the conduct of litigation both as plaintiff and as defendant - but not including the collection of receivables, the taking of urgent legal steps of a protective or other nature, and the representation of the company in preliminary relief proceedings - or the

waiver of defence in legal proceedings instituted against the company, or the submission of existing disputes to arbitration or to a binding third-party ruling (bindend advies);

l. the acquisition of fixed business assets at an amount which, per transaction, exceeds the amount set by the general meeting of shareholders and notified to the management board; this amount may at any time be changed by the general meeting of shareholders;

m. the discontinuance - including the transfer of ownership or use - of the company's business or of an important participating interest of the company;

n. the approval of the business plan as prepared on a yearly basis; and

o. the conclusion of any transaction, other than those referred to above, the interest or value of which exceeds an amount of five million euro (EUR 5,000,000.-), or which results in the company being committed for more than one year (connected transactions being regarded in this context as one transaction); the general meeting of shareholders may at any time change the aforementioned amount by way of a notarial deed.

(xi) The Board furthermore requires the approval of the General Meeting for such resolutions as the General Meeting by its explicitly defined resolution has adopted and made known to the Board.

(xii) The absence of the approval required pursuant to the above paragraphs of this Article does not affect the representative authority of the Board or the directors acting jointly.

(xiii) The Board is obliged to follow the instructions of the General Meeting, with regard to the general outlines of the financial, social and economic policy as well as the personnel policy to be adopted in the company.

#### 7.5 Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any three directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 8. Sole director.**

8.1 Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional Shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2 The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 9A. Liability of the directors.**

9.1 The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### **Art. 9B. Advisory Council.**

9B.1 The General Meeting (as defined below) may decide to install an Advisory Council of such a number of members to be determined by the General Meeting (as defined below). After installation of such Advisory Council the General Meeting may decide to uninstall the Advisory Council any time.

9B.2 The members of the Advisory Council are being appointed and dismissed by the General Meeting.

9B.3 The Advisory Council shall have authority to draw up regulations to deal with matters that concern the Advisory Council. Such regulations shall not be in conflict with what has been provided in these Articles.

9B.4 The Advisory Council may on request or otherwise advise the Board on all subject matters as the Advisory Council deems necessary.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General Meetings of Shareholders.**

##### 10.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at general meetings of Shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each Ordinary Share or Preferred share entitles to one (1) vote.

10.2 Preferred Shareholders have the same voting rights as the Ordinary Shareholders at all General Meetings.

10.3 Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the Preferred Shareholders.

10.4 Notices, quorum, majority and voting proceedings:

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

(v) Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing voting in favour, against or abstaining from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, in as far as not provided for otherwise by law or these Articles.

(vii) If there is an equal division of votes on a proposal, then no decision shall be taken.

(viii) If there is an equal division of votes on the election of persons, the drawing of lots shall decide the issue.

(ix) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Memorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Resolutions to:

a. issue Shares in the Company's capital;

b. assign the authority to issue Shares to another corporate body and to revoke such assignment;

c. exclude or limit pre-emption rights upon the issue of Shares;

d. assign the authority to exclude or limit pre-emption rights upon the issue of Shares;

e. specify Board resolutions which shall require the prior approval of the General Meeting as referred to in Article 7.3.(xi);

f. approve Board decisions as referred to in Article 7.3.(x);

g. amend the Articles of Association;

h. dissolve the company;

i. a legal merger or demerger;

j. determine the amount of the management consideration for the directors;

k. grant discharge to a director;

l. distribute dividend as referred to in Article 14.4,

can only be adopted with a normal majority vote of the valid votes cast in a meeting in which all of the issued share capital is represented, as far as permitted by law.

(xi) In case of a second meeting, this second meeting must deliberate by a normal majority vote of the subscribed capital.

(xii) Any change in the nationality of the Company requires the unanimous consent of the Shareholders.

#### **Art. 11. Sole Shareholder.**

11.1 Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole Shareholder, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole Shareholder are recorded in minutes.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4 The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in Grand Duchy of Luxembourg, as may be specified in the notice, on the second Friday of May of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.**

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3 The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be reappointed.

#### **Art. 14. Dividend - Reserves - Distribution of share premium.**

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

14.2. Profit will be taken to mean the credit balance of the adopted profit and loss account.

14.3. Without prejudice to the provisions in paragraph 16 of this Article, of the distributable profits a dividend shall be distributed, if possible, on the Preferred Shares, equal to seven per cent (7%) on an annual basis, calculated in time, of the aggregate nominal amount share premium included paid upon the Preferred Shares (the Preferred Dividend). If with respect to a previous year or previous years on the Preferred Shares distributions have been made less than said yearly percentage of the aggregate amount paid of the Preferred Shares, the available profit, insofar as possible, shall furthermore be used to complete the deficient in said dividend.

14.4. The balance of the profits after the Preferred Dividend shall be at the free disposal of the General Meeting for distribution of dividends exclusively on Ordinary Shares, reservations or such other purposes within the object of the Company as the General Meeting shall decide.

14.5. In case of cancellation with repayment of Preferred Shares or in case of conversion of Preferred Shares into Ordinary Shares, an interim dividend shall be distributed to the respective Shares, on the day of the repayment or the conversion, which distribution shall be calculated as much as possible in accordance with the provisions in paragraph 3 and that calculated on the period from the day on which a distribution as referred to in the sentence of paragraph 3 was last made - or if the Preferred Shares after such a day have been placed from the day of the issue - until the day of repayment or conversion.

14.6. Dividends shall be paid after the adoption of the annual accounts evidencing that the payment of dividends is lawful.

14.7. Unless the General Meeting appoints another moment, the dividends shall be payable immediately after determination.

14.8 Distribution of a share premium reserve attached to a certain class may only be made to the holders of Shares of the concerning class in proportion to the number of Shares held by each holder of the Shares of the concerning class, such pursuant to a resolution of the General Meeting on the proposal of the meeting of shareholders of the concerning class.

#### **Art. 15. Interim Dividends.**

15.1 Interim dividends may be distributed, at any time, in accordance with the Law, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

15.2 Without prejudice to the provisions of paragraph 15.1., no interim dividend shall be distributed to holders of Ordinary Shares until the Preferred Dividend has been fully paid.

15.3 Interim dividends shall be first allocated to the payment of the Preferred Dividend. For the purpose of interim dividends, the Preferred Dividend shall be calculated on a pro rata temporis basis depending on the number of days elapsed and on the basis of a year of 365 days (the Interim Preferred Dividend).

15.4 The Board will have discretionary power to distribute or not the surplus remaining after the payment of the Interim Preferred Dividend.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 These Articles shall remain in effect during the liquidation.

16.3 Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

16.4 After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

16.5. From the balance of the assets of the Company after all the Company's debts have been settled:

a. thereupon that which has been paid to the holders of Preferred Shares less than the percentage as referred to in Article 14.3 in any year, shall be distributed to the holders of Preferred Shares;

b. the remaining balance shall be used to distribute to the holders of the Preferred Shares the nominal amount of the Shares held by them. If distribution of the nominal amount of such Shares is not completely possible, the distribution shall be made in such a way that on each Preferred Share pro rata to the nominal amount of the concerning Shares the same part shall be paid out;

c. the remaining balance shall be used to distribute to the shareholders the balance of the share premium reserve attached to the Shares held by them, such pro rata to the number of Shares of the concerning class. If distribution of the part to which each class of Shares is entitled, is not completely possible, the distribution shall be made to each class of Shares in proportion of the balance of the concerning share premium reserves;

d. the remaining balance shall be used to distribute to the holders of the Ordinary Shares the nominal amount of the Shares held by them. If distribution of the nominal amount of such Shares is not completely possible, the distribution shall be made in such a way that on each Ordinary Share pro rata to the nominal amount of the concerning Shares the same part shall be paid out;

e. the remaining balance shall be paid out to the holders of Ordinary Shares pro rata to the aggregate amount of their ownership of Shares.

## VII. General provision

17.1 Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

#### I. Nom - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Le nom de la société est "Opaque S.A." (la Société). La société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée (la Loi) et les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège.

2.1. Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil d'administration (le Conseil), Le siège peut être transféré dans tout autre localité au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), agissant en accord avec les conditions requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des branches, succursales et autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil. Si le Conseil estime que les développements ou événements extraordinaires de nature politique ou militaire sont arrivés ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège ou entraver la bonne communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège pourra être temporairement déplacé à l'étranger jusqu'à la cession complète de ces circonstances. Un tel transfert temporaire n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui nonobstant un tel transfert temporaire de son siège restera une société constituée au Luxembourg.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tout titre, action ou d'autres titres de participation, obligations, titre de créance, certificats de dépôt et autres instruments de dette et de manière plus générale, tout titre et instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra par ailleurs investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou de droits d'auteurs de tout type ou origine.

3.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle pourra émettre des certificats, obligations et tout type de titre de propriété et de dette. La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tout emprunt à ses succursales, sociétés liées et autres sociétés. La Société pourra également accorder des garanties et nantir, transférer, hypothéquer ou autrement créer et donner des garanties sur tout ou une partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles d'autres sociétés et, de manière générale, pour son propre profit et celui d'autres sociétés ou personnes. Afin d'éviter tout doute, la Société ne pourra pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans en avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société pourra utiliser des techniques et des instruments pour la gestion efficace des ses investissements et se protéger contre les risques de crédit, d'échange, d'intérêts et autres.

3.4. La Société pourra effectuer toute transaction commerciale, financière ou industrielle et toute transaction sur des biens mobiliers et immobiliers de nature à favoriser directement ou indirectement l'achèvement de son objet ou en relation avec celui-ci.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est créée pour une période illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute pour cause de décès, suspension des droits civils, incapacité, insolvabilité, faillite ou autre événement similaire touchant un ou plusieurs de ses actionnaires.

## **II. Capital - Actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital émis de la Société est fixé à vingt-six millions trois cent cinquante et un mille et seize euro (EUR 26.351.016) subdivisé en treize millions cent soixante-quinze mille cinq cent et huit (13.175.508) actions ordinaires avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Actions ordinaires") treize millions cent soixante-quinze mille cinq cent et huit (13.175.508) actions préférentielles avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Actions préférentielles").

5.2. Chaque détenteur d'une Action ordinaire est désigné par la suite comme Actionnaire ordinaire et les détenteurs des Actions préférentielles sont désignés conjointement par Actionnaires préférentiels.

Les actions préférentielles conjointement et les Actions ordinaires sont désignées ci-après par "Actions".

5.3. Chaque montant qui a été payé sur les actions d'une certaine classe au-delà du montant nominal sera ajouté à la réserve de prime liée aux actions de la classe concernée.

5.4. Le capital peut être augmenté ou diminué en une ou en plusieurs fois par une résolution de l'Assemblée Générale, composée des Actionnaires préférentiels et des Actionnaires ordinaires agissant en accord avec les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.5. Lors de l'émission de nouvelles actions d'une classe, chaque actionnaire de cette classe disposera d'un droit de souscription préférentiel pour acheter de nouvelles actions en proportion au montant total de ses actions de la classe concernée.

Concernant les actions à émettre dans une classe qui n'a pas fait l'objet de demande de la part des détenteurs d'actions de la classe en question, les détenteurs des actions de l'autre classe disposeront d'un droit de souscription préférentiel pour acheter de nouvelles actions en proportion au montant total de leurs actions dans l'autre classe.

5.6. Les dispositions des paragraphes précédents de cet Article s'appliquent également lorsque des droits sont accordés pour la souscription d'actions.

Les actionnaires ne disposent pas de droit de souscription préférentiel sur les actions émises à une personne exerçant un droit existant pour la souscription d'actions.

## **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont et restent des actions nominatives.

6.2. Un registre d'actions est tenu au siège et pourra être consulté par chaque actionnaire sur demande.

6.3. Un transfert d'action est effectué par acte notarié par-devant un notaire au Luxembourg suivi d'une notification ou acceptation par la Société en accord avec article 1690 du Code civil. La déclaration de transfert sera inscrite dans le registre des actions dûment datée par le cédant et le bénéficiaire par leurs mandataires respectifs,

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action.

6.5. La Société pourra racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et ces Statuts.

Les Actions Préférentielles peuvent être rachetées sur décision de leur détenteur à tout moment à compter de leur date de souscription. Un détenteur ne peut décider du rachat de ses actions préférentielles que s'il a obtenu l'accord de tous les actionnaires de la même catégorie.

Le Conseil d'Administration de la Société doit décider si les Actions Préférentielles rachetées doivent être annulées ou non. En cas d'annulation, le Conseil d'Administration est par les présentes expressément autorisé à (i) amender par devant notaire les statuts de la Société par le biais d'une résolution du conseil d'administration, de façon à prendre en compte la réduction du capital et (ii) d'une manière générale pour effectuer l'annulation des Actions Préférentielles rachetées; chaque actionnaire s'engage à donner son accord et à remettre tous documents demandés afin de garantir la parfaite exécution de l'annulation des Actions Préférentielles rachetées. Si des Actions rachetées subsistent dans le portefeuille de la Société, elles ne sont pas porteuses de droit de vote ni de droit de participer à des distributions de dividendes ou du produit d'une liquidation.

Le présent article 6.5 est soumis aux conditions prévues par l'article 49.2 et 49.3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil d'administration.**

#### **7.1 Composition du Conseil d'administration**

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, administrateurs ci-après nommés le/les directeurs.

(ii) L'Assemblée Générale désigne le(s) directeur(s) et détermine leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

(iii) Les directeurs sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution de l'Assemblée Générale.

(iv) Si une entité juridique est nommée directeur, elle devra désigner un représentant permanent qui représente cette entité dans ses fonctions de directeur. Le représentant permanent est sujet aux mêmes règles et aux mêmes responsabilités que s'il exerçait ces fonctions en son nom et pour son compte sans préjudice de la responsabilité conjointe de l'entité qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions, l'entité juridique devra immédiatement désigner un autre représentant permanent.

(vi) Si le poste d'un directeur devient vacant, la majorité des directeurs restant peuvent pourvoir à ce poste sur une base provisoire jusqu'à la désignation définitive par la prochaine Assemblée Générale.

#### **7.2 Les pouvoirs du Conseil d'administration**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés aux Actionnaire(s) par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil qui dispose de tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et transactions en rapport avec l'objet de la société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et restreints peuvent être accordés pour des besoins spécifiques à un ou plusieurs mandataires par le Conseil.

(iii) Le Conseil est autorisé à déléguer la gestion quotidienne et le pouvoir de représenter la Société à cet égard à un ou plusieurs directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement. Si la gestion quotidienne est déléguée à un ou plusieurs directeurs, le Conseil doit informer l'Assemblée Générale de tout salaire, honoraires et/ou avantages accordés à ce(s) directeur(s) pendant l'exercice en question.

#### **7.3 Procédure**

(i) Le Conseil doit désigner un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être directeur et sera responsable pour la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil.

(ii) Le Conseil se réunit à la demande du président et de tout directeur à l'endroit indiqué dans la convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(iii) Une convocation écrite pour toute réunion du Conseil est donnée à tous les directeurs au moins vingt-quatre (24) heures par avance, à l'exception de cas d'urgence, dont la nature et les circonstances sont décrits dans la convocation de la réunion.

(iv) Une convocation n'est pas requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation à une réunion peut également être écartée

par un directeur avant ou après une réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui ont lieu à des moments et lieux indiqués dans un calendrier adopté auparavant par le Conseil.

(v) Un directeur pourra donner procuration à tout autre directeur afin d'être représenté lors d'une réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil peut délibérer et agir valablement uniquement si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont valablement prises par une majorité des voix des directeurs présents ou représentés.

Le présent n'a pas de voix prépondérante en cas d'égalité des voix. Dans le cas d'une égalité des voix, l'Assemblée Générale décidera sur le point en question. Les résolutions du Conseil sont enregistrées dans un procès-verbal signé par le président et tous les directeurs présents ou représentés à la réunion et par le secrétaire (le cas échéant).

(vii) Tout directeur pourra participer à une réunion quelconque du Conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes qui participent à cette réunion d'identifier, d'entendre et de parler les unes avec les autres. Ces moyens de communication doivent remplir les caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont la délibération doit être transmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. Une réunion tenue par ces moyens de communication est considérée comme ayant eu lieu au siège de la Société.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les directeurs sont valables et engagent la Société si elles ont été prises lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portant la date de la dernière signature nécessaires pour passer les résolutions.

(ix) Tout directeur ayant un intérêt conflictuel avec celui de la Société dans une transaction effectuée autrement que sous les conditions normales de l'exercice des activités doit en informer le Conseil et demander que sa déclaration soit mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Ce directeur ne pourra pas participer à ces délibérations. Un rapport spécial sur la (les) transaction(s) en question est soumis aux Actionnaires avant tout vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

(x) Le Conseil d'administration doit obtenir l'accord suivant condition de majorité normale de l'Assemblée Générale des actionnaires pour les résolutions concernant:

a. la prise en location, le bail, l'acquisition, la vente ou le nantissement sur les avoirs enregistrés ("registergoederen") si et lorsque la valeur totale de l'accord ou de l'acte juridique dépasse le montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,-);

b. la résiliation d'un contrat de bail en relation avec les avoirs enregistrés sis Adriaan Mulderweg 9-11, 5657 EM;

c. le nantissement de biens meubles;

d. la disposition ou le nantissement de créances;

e. la création d'un nantissement par la Société ou par rapport à ces avoirs pour des dettes de tiers, par un gage ou autrement;

f. la participation à, ou la reprise ou l'abandon de la gestion d'autres entreprises, le transfert ou la liquidation des participations ci-dessus, l'extension des activités de ces entreprises par une nouvelle branche d'activités ou sa fermeture autre que sur une base temporaire, ou le transfert des activités de ces entreprises (ou leur utilisation) ou d'une partie de celles-ci;

g. l'exercice de droits de vote attachés aux actions non cotées d'autres sociétés détenues par la Société;

h. l'acquisition, le nantissement ou la vente de droits de fabrication ou d'auteur en particulier en rapport avec des noms de marque "Edco" et "All Ride", y compris mais non exclusivement l'accord ou l'acquisition de licences et sous-licences;

i. le prêt et l'emprunt de fonds qui dépassent le montant total de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par cas, avec l'exception du retrait de fonds d'un compte courant tenu auprès de la (des) banque(s) de la Société tel que désigné par l'Assemblée Générale des actionnaires si la Société n'a pas de découvert auprès d'une telle banque dépassant le montant déterminé par l'Assemblée Générale des actionnaires et notifié au Conseil d'administration; ce montant pourra à l'occasion être modifié par l'Assemblée Générale des actionnaires;

j. l'accord de procuration ou de titre à un mandataire;

k. si et lorsque l'intérêt financier dépasse un montant total de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), la participation dans un procès tant comme plaignant que prévenu - mais non inclus la collecte de créances, la prise des mesures juridiques urgentes de nature protectives ou autre et la représentation de la Société dans le cadre de procédures d'instructions - ou la non présentation de défense dans des procédures juridiques entamées contre la Société ou la soumission de litiges existants à un arbitrage ou une décision applicable de tiers (bindend advies);

l. l'acquisition d'immobilisations pour un montant qui, par transaction, dépasse le montant fixé par l'Assemblée Générale des Actionnaires et notifié au Conseil d'Administration; ce montant pourra être modifié par l'Assemblée Générale des Actionnaires à tout moment;

m. la discontinuation - y compris le transfert de propriété ou d'utilisation - des affaires de la Société ou d'une participation importante de la Société;

n. l'approbation du plan d'entreprise (business plan) tel que préparé sur une base annuelle; et

o. la conclusion de toute transaction, autre que celles qui figurent ci-dessus, dont l'intérêt ou la valeur dépassent un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), ou qui résulte dans le fait que la Société est engagée pendant plus

d'une année (des transactions liées sont considérées dans ce contexte comme transaction unique); ce montant pourra être modifié par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue par-devant notaire.

(xi) Le Conseil devra par ailleurs obtenir l'accord de l'Assemblée Générale des Actionnaires pour les résolutions définies explicitement par l'Assemblée Générale des Actionnaires et communiquées au Conseil.

(xii) L'absence de l'accord requis sous les paragraphes ci-dessus du présent article n'a pas d'impact sur l'autorité représentative du Conseil ou des directeurs agissant conjointement.

(xiii) Le Conseil est obligé de suivre les instructions de l'Assemblée Générale des Actionnaires, concernant les grandes lignes de la politique financière, sociale et économique de même que de la politique des ressources humaines à suivre par la Société.

#### 7.5 Représentation

(i) La Société est engagée envers des tiers dans toutes les matières par la signature conjointe de trois administrateurs quelconques.

(ii) La Société est également engagée envers des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature spéciaux auront été conférés.

#### **Art. 8. Directeur unique.**

8.1 Lorsque le nombre des Actionnaires est réduit à un (1), la Société pourra être gérée par un directeur unique jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant l'introduction d'un Actionnaire additionnel. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux directeurs s'entend comme référence à ce directeur unique tel qu'il appartiendra.

8.2 Les transactions conclues par la Société peuvent faire l'objet d'un procès-verbal et sauf si elles sont réalisées dans des conditions normales du déroulement des activités, elles doivent être enregistrées lorsque elles sont réalisées par le directeur unique ayant un conflit d'intérêt.

8.3 La Société est engagée envers des tiers par la signature du directeur unique ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature spéciaux auront été conférés.

#### **Art. 9A. Responsabilités des directeurs.**

9.1 Les directeurs ne peuvent pas, en raison de leur mandat, être tenus responsables personnellement pour tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société si de tels engagements respectent les Statuts et la Loi.

#### **Art. 9B. Conseil consultatif.**

9B.1 L'Assemblée Générale (tel que définie par la suite) peut décider d'instaurer un Conseil consultatif dont le nombre de membres est à déterminer par l'Assemblée Générale (tel que définie par la suite). Après mise en place d'un tel Conseil consultatif, l'Assemblée Générale peut décider de dissoudre ce Conseil consultatif à tout moment.

9B.2 Les membres du Conseil consultatif sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale.

9B.3 Le Conseil consultatif aura pouvoir de soumettre des avis dans toutes les matières qui regardent le Conseil consultatif. Ces règles ne sont pas en conflit avec ce qui est disposé ailleurs dans les présents Statuts.

9B.4 Le Conseil consultatif peut, sur demande ou autrement, conseiller le Conseil dans toutes les matières que le Conseil consultatif jugera nécessaire.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 10. Assemblée Générale des Actionnaires.**

##### 10.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale dispose des pouvoirs les plus amples pour adopter et ratifier tous les actes et toutes les transactions en relation avec l'objet de la Société.

(ii) Chaque Action ordinaire ou préférentielle donne droit à un (1) vote.

10.2 Les Actionnaires préférentiels disposent des mêmes droits de vote que les Actionnaires ordinaires à toutes les Assemblées Générales.

10.3 Toute convocation, tout rapport et document qui, en vertu de la Loi doit être envoyé ou notifié aux Actionnaires de la Société sera envoyé également aux Actionnaires préférentiels.

##### 10.4 Convocation, quorum, majorité et procédure de vote:

(i) Les Assemblées Générales sont tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations.

(ii) Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, les Assemblées Générales peuvent se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un Actionnaire pourra donner procuration écrite à une autre personne (qui n'a pas besoin d'être Actionnaire) pour se faire représenter lors d'une Assemblée Générale.

(iv) Tout Actionnaire pourra participer à une réunion quelconque du Conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes qui participent à cette réunion d'identifier, d'entendre et de parler les uns avec les autres. Ces moyens de communication doivent remplir les caractéristiques

techniques garantissant une participation effective à la réunion dont la délibération doit être transmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. Une réunion tenue par ces moyens de communication est considérée comme ayant eu lieu au siège de la Société.

(v) Chaque Actionnaire pourra voter au moyen de formulaire de vote mis à disposition par la Société. Ces formulaires de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées de même que pour chaque résolution, trois carrés permettant de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège. Uniquement des formulaires reçus avant l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui ne montrent ni de vote (pour ou contre les résolutions proposées) ni une abstention sont nuls.

(vi) Les résolutions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des votes indépendamment de la proportion du capital représenté, sauf disposition contraire par la loi ou les Statuts.

(vii) En cas d'égalité de voix sur une proposition, aucune décision ne sera prise.

(viii) En cas d'égalité des voix pour l'élection d'une personne, le tirage au sort décidera.

(ix) L'Assemblée Générale extraordinaire peut modifier les Statuts uniquement si au moins la moitié du capital est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts de même que le texte des modifications proposées à l'objet ou la forme de la Société. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée au moyen de convocations publiées deux fois avec un intervalle de quinze (15) jours au moins quinze (15) jours avant cette Assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces convocations contiennent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et le résultat de l'Assemblée Générale précédente. La deuxième Assemblée Générale délibérera valablement indépendamment de la proportion de capital représentée. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées au moins avec deux tiers des votes.

(x) Les résolutions pour:

- a. émettre des Actions du capital de la Société;
  - b. donner pouvoir pour émettre des Actions à un autre organe de la société ou révoqué ce pouvoir;
  - c. exclure ou limiter les droits préférentiels sur l'émission d'Actions;
  - d. donner pouvoir pour exclure ou limiter les droits préférentiels sur l'émission d'Actions;
  - e. spécifier les résolutions du Conseil qui requièrent l'approbation préalable par l'Assemblée Générale tel que repris dans l'Article 7.3.(xi);
  - f. approuver les décisions du Conseil tel que repris dans l'Article 7.3.(x);
  - g. modifier les Statuts;
  - h. dissoudre la Société;
  - i. une fusion ou une scission légale;
  - j. déterminer le montant des émoluments pour les directeurs;
  - k. donner décharge à un directeur;
  - l. distribuer des dividendes tel que repris sous l'Article 14.4,
- ne peuvent être adoptées qu'avec un quorum de vote normal des voix lors de la réunion à laquelle toutes les actions émises sont représentées, le tout dans les limites légales.

(xi) En cas de deuxième assemblée, toute décision devra être prise au condition de vote que la première assemblée.

(xii) Tout changement dans la nationalité de la Société requiert l'accord unanime des Actionnaires.

#### **Art. 11. Actionnaire unique.**

11.1 Lorsque le nombre des Actionnaires est réduit à un (1), l'Actionnaire unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit s'entendre comme référence à cet Actionnaire unique tel qu'il appartiendra.

11.3 Les résolutions de l'Actionnaire unique sont enregistrées dans des procès-verbaux.

### **V. Comptes annuels - Attribution des bénéfices - Surveillance**

#### **Art. 12. Exercice et approbation des comptes annuels.**

12.1 L'exercice commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année le Conseil prépare le bilan et le compte pertes et profits de même qu'un inventaire indiquant la valeur des avoirs et du passif de la Société avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants, directeurs et réviseurs envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil fournit les documents à l'appui et un rapport des opérations de la Société aux réviseurs qui préparent alors un rapport avec leurs propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se teint à l'adresse du siège ou à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg tel que spécifié dans la convocation le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures du matin. Si cette date n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale aura lieu le jour ouvrable suivant.

12.5 L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger su avis absolue et définitif du Conseil si des circonstances exceptionnelles le demandent.

#### **Art. 13. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.**

13.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires.

13.2 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, si requis par la Loi.

13.3 L'Assemblée Générale désigne les commissaires /réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, rémunération et autres termes de leur mandat. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être reconduits dans leur mandat.

#### **Art. 14. Dividende - Réserves - Distribution de la prime d'émission.**

14.1 Cinq pourcents (5%) du bénéfice net annuel sont alloués à la réserve requise par la Loi. Cette attribution cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint dix pourcents (10%) du capital de la Société tel que déterminé ou augmenté ou réduit sous l'article 5 des présents Statuts.

14.2. Le bénéfice désignera le solde créditeur du compte pertes et profits adopté.

14.3. Sans préjudice des dispositions du paragraphe 16 de ces Statuts, un dividende sera distribué sur le bénéfice distribuable, si possible, aux Actions préférentielles, équivalent à sept pourcents (7%) sur une base annuelle calculé en temps, sur le montant nominal total de la prime d'action comprise payée sur les Actions préférentielles (le Dividende préférentiel). Si par rapport à une année précédente ou des années précédentes les distributions aux Actions préférentielles ont été moindres que ce pourcentage annuelle du montant total payé aux Actions préférentielles, le bénéfice disponible sera, dans la mesure du possible, utilisé pour compléter ce manque au niveau de ce dividende.

14.4. Le solde du bénéfice après le Dividende préférentiel sera à la libre disposition de l'Assemblée Générale pour la distribution de dividendes exclusivement aux Actions ordinaires ou les besoins dans le cadre de l'objet de la Société tel que le décidera l'Assemblée Générale.

14.5. En cas d'annulation avec remboursement des Actions préférentielles ou en cas d'une conversion d'Actions préférentielles en Actions ordinaires, un dividende intérimaire sera distribué aux actions respectives le jour du remboursement ou de la conversion, cette distribution sera calculée tant que possible en accord avec les dispositions du paragraphe 3 et ceci calculé sur une période à partir du jour où la distribution mentionnée dans la phrase du paragraphe 3 a été faite pour la dernière fois - ou si les Actions préférentielles après cette date ont été placées à partir de la date d'émission - jusqu'au jour du remboursement ou de la conversion.

14.6. Les dividendes sont payés après adoption des comptes annuels montrant que le paiement de ces dividendes est légal.

14.7. Sauf un autre moment déterminé par l'Assemblée Générale, les dividendes sont payables immédiatement après leur détermination.

14.8. Les distributions d'une réserve de prime d'action à une certaine classe peuvent uniquement être faites aux détenteurs d'actions de cette classe en proportion au nombre d'Actions détenues par chaque détenteur des Actions de cette classe, suite à une résolution de l'Assemblée Générale sur proposition de la réunion des Actionnaires de cette classe.

#### **Art. 15. Dividendes intérimaires.**

15.1 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment en accord avec la Loi sous les conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont dressés par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent des bénéfices suffisants ou d'autres réserves (y compris la prime d'action) disponibles pour distribution, étant entendu que le montant distribué ne peut pas dépasser les bénéfices faits depuis la fin du dernier exercice pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables et diminué par les pertes reportées et les montants à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le Conseil endéans deux (2) mois de la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans son rapport le Conseil, le cas échéant, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier que les conditions ci-avant ont été remplies.

15.2 Sans préjudice des dispositions du paragraphe 15.1., au dividende intérimaire ne pourra être distribué aux détenteurs des Actions ordinaires jusqu'à ce que le Dividende préférentiel ait été entièrement payé.

15.3 Les dividendes intérimaires seront alloués en premier au paiement du Dividende préférentiel. Pour les besoins des dividendes intérimaires, le Dividende préférentiel sera calculé pro rata temporis en fonction du nombre de jours écoulés et sur une base annuelle de 365 jours (Dividende préférentiel intérimaire).

15.4 Le Conseil pourra à sa discrétion distribuer le surplus ou non restant après le paiement Dividende préférentiel intérimaire.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 La Société pourra être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale en accord avec les conditions prévues pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires pour effectuer la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire par l'Assemblée Générale, les liquidateurs disposent des pouvoirs les plus amples pour réaliser les avoirs de la Société et payer ses dettes.

16.2 Ces Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

16.3 Lors de la liquidation, aucune distribution ne sera faite à la Société par rapport aux actions qu'elle détient.

16.4 Après liquidation, les livres et les documents de la Société seront gardés pour la période requise par la loi par une personne désignée pour ces besoins par la résolution de l'Assemblée Générale pour la dissolution de la Société. Si l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs y procéderont.

16.5. Du solde des avoirs de la Société après paiement des dettes de la Société:

a. Par la suite, le montant payé aux détenteurs des Actions préférentielles moins le pourcentage mentionné à l'Article 14.3 de chaque année sera distribué aux Actions préférentielles.

b. Le solde restant sera utilisé pour distribution aux détenteurs des Actions préférentielles au montant nominal des actions détenues par eux. Si la distribution du montant nominal de ces actions n'est pas entièrement possible, la distribution sera effectuée de telle manière que sur chaque Action préférentielle au pro rata du montant nominal des Actions concernées la même partie sera payée.

c. Le solde restant sera utilisé pour distribution aux actionnaires le solde de la réserve de prime d'action attachée aux actions qu'ils détiennent au pro rata des actions de la classe concernée. Si distribution de la partie à laquelle chaque classe d'actions a droit n'est pas possible en entier, la distribution sera faite à chaque classe d'actions en proportion du solde des réserves de prime d'actions concernées.

d. Le solde restant sera utilisé pour distribution aux détenteurs des Actions ordinaires au montant nominal des actions détenues par eux. Si la distribution du montant nominal de ces actions n'est pas entièrement possible, la distribution sera effectuée de telle manière que sur chaque Action ordinaire au pro rata du montant nominal des Actions concernées la même partie sera payée.

e. Le solde restant sera payé aux détenteurs des Actions ordinaires au pro rata du montant total de leur détention d'actions.

## VII. Disposition générale

17. Les convocations et les communications sont faites ou déclarer inutiles et les résolutions circulaires sont documentées par écrit, par télécopie, courrier électronique ou d'autres moyens de communication électroniques.

17.2. Les procurations sont données par tous les moyens décrits ci-avant. Les procurations en relation avec les réunions du Conseil peuvent également être données par un directeur en accord avec les conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être manuscrite ou sous forme électronique mais doivent être complètes et toutes les exigences légales doivent être remplies pour qu'elles soient considérées comme équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par conférence téléphonique ou vidéo sont attachées à un original ou à plusieurs copies du même document, qui tous ensemble constituent un même et seul document.

17.4. Tous les points non expressément régis par les Statuts seront réglés en accord avec la loi et sujets à toute dispositions obligatoires de la Loi, tout accord signé par les actionnaires de temps à autre.

### Suit l'annexe 2

#### Balance sheet Opaque SA as at September 30th 2010

	30-09-2010		30-09-2010
	€		€
<b>ASSETS</b>		<b>LIABILITIES</b>	
Financial fixed assets		Shareholder's equity	
Investments in group companies			
(Jadi Beheer B.V.) . . . . .	91 000 000	Share capital ordinary shares . . . . .	13 175 508
		Share capital cumulative voting preferred shares . . . . .	13 175 508
		Share premium ordinary shares . . . . .	64 648 984
			91 000 000
Total assets . . . . .	91 000 000	Total liabilities . . . . .	91 000 000

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58316. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

### Suit l'annexe 3

JADI BEHEER B.V.

GECONSOLIDEERDE BALANS PER 30 SEPTEMBER 2010 (incl. Newco Europe BV).

	30 SEPTEMBER 2010		31 DECEMBER 2009	
	euro	euro	euro	euro
<b>ACTIVA</b>				
<b>IMMATERIELE VASTE ACTIVA</b>				
Goodwill . . . . .		395 845		433 341
<b>MATERIELE VASTE ACTIVA</b>				
Verbouwing bedrijfspand . . . . .	424 788		571 508	
Computernetwerk . . . . .	767 674		976 228	
Inventaris . . . . .	990 150		893 897	
Auto's . . . . .	505 816		444 748	
		2 688 428		2 886 381
<b>FINANCIELE VASTE ACTIVA</b>				
Deelnemingen . . . . .	50 465		48 618	
Vorderingen op participanten . . . . .	6 678 403		15 320 822	
		6 728 868		15 369 440
<b>VLOTTENDE ACTIVA</b>				
<b>VOORRADEN</b>				
Handelsartikelen . . . . .		66 507 893		51 482 831
<b>VORDERINGEN</b>				
Handelsdebiteuren . . . . .	28 562 764		28 963 058	
Verbonden ondernemingen . . . . .	602 528		227 064	
Overige vorderingen . . . . .	19 864 568		16 602 132	
		49 029 860		45 792 254
LIQUIDE MIDDELEN . . . . .		5 766 229		4 837 090
		131 117 123		120 801 337
<b>PASSIVA</b>				
<b>GROEPSVERMOGEN . . . . .</b>				
interim dividend . . . . .		-690 880		
resultaat lopend jaar . . . . .		10 675 959		
<b>VOORZIENINGEN</b>				
Overige voorzieningen . . . . .		6 381 680		6 381 680
<b>KORTLOPENDE SCHULDEN</b>				
Crediteuren . . . . .	14 497 310		10 567 293	
Vennootschapsbelasting . . . . .	-528 470		359 860	
Bankier . . . . .	151 202		896 478	
Rekening-courant participanten . . . . .	860 357		1 166 979	
Omzetbelasting . . . . .	574 567		548 172	
Belastingen en premies soc.verz. . . . .	537 245		283 428	
Overige schulden . . . . .	7 634 203		9 573 497	
		23 726 414		23 395 707
		131 117 123		120 801 337

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58316. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2011001199/1333.

(100203758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**Sun Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 135.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010159651/10.

(100184332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Sun Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 135.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010159652/10.

(100184333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Schely S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8266 Mamer, 25, rue des Thermes Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 78.020.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010159659/10.

(100183991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Sophipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.  
R.C.S. Luxembourg B 79.217.

*Extrait des résolutions*

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010:

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010 à l'adresse suivante:  
Rue Bender 3, L -1229 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe Lambert / Signature

*Administrateur délégué / -*

Référence de publication: 2010159669/14.

(100183785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**SPC Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 33.235.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010159670/10.

(100184327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**T.F. Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck I.  
R.C.S. Luxembourg B 124.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010159678/9.

(100184626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Tranes International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 93.976.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010159682/9.

(100183846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Sun Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 135.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010159653/10.

(100184334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Schely S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8266 Mamer, 25, rue des Thermes Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 78.020.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010159656/10.

(100183988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Schely S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8266 Mamer, 25, rue des Thermes Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 78.020.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010159658/10.

(100183990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Tranes International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 93.976.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010159683/9.

(100183847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Tranes Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.994.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010159684/9.

(100183848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Tranes Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 93.994.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010159685/9.

(100183849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Tasa Finance Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.439.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 régulièrement ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010159687/14.

(100184112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Fidinter, Société à responsabilité limitée,****(anc. Baker & Norton Fiduciaire S.à r.l.).**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 115.907.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60377 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010159436/11.

(100184130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Jacmel Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010159968/10.

(100184482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Jacmel Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010159969/10.

(100184484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Fibor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 88.769.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIBOR S.A.

Angelo DE BERNARDI / Georges DIEDERICH

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010159939/12.

(100184128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Net Distri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010160006/10.

(100184144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Nouvelle Horizonte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 141.835.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je ne représente plus la Société Nouvelle Horizonte Sàrl, comme Gérante Technique depuis 01/10/2010.

Célia Jordão.

Référence de publication: 2010160011/10.

(100183975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Le Carré Noir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2010159982/11.

(100183880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Lorna Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.890.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Lorna Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2010159984/12.

(100183881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

**LSF PlattenB Investments, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en tant que rectificatif des comptes annuels déposés en date du 9 novembre 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (L100169572.04)

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010159987/12.

(100184019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

**NYLIM Mezzanine II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010160013/10.

(100184364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

**Société d'Investissement Beaumont, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 6-10, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.245.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010160073/10.

(100184351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

**Alteus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010160173/9.

(100185494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

**Hôtel Hallerbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 107.052.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 3 novembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge-commissaire Jean-Claude WIRTH en son rapport oral et le Ministère Public en ses conclusions écrites, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée HOTEL HALLERBACH S. À R.L., ayant eu son siège social à L-6370, HALLER, 2, rue des Romains, liquidation judiciaire prononcée par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 6 janvier 2010.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur, Maître Nathalie HENGEN, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch, et a laissé les frais à charge de l'Etat.

Pour extrait conforme

Me Nathalie HENGEN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010160116/18.

(100181584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Jardimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 102.022.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 3 novembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge-commissaire Jean-Claude WIRTH en son rapport oral et le Ministère Public en ses conclusions écrites, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme JARDIMMO S.A., ayant eu son siège social à L-9647 DONCOLS, 7, Bohey, liquidation judiciaire prononcée par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 6 janvier 2010.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur, Maître Nathalie HENGEN, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch, et a laissé les frais à charge de l'Etat.

Pour extrait conforme

Me Nathalie HENGEN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010160118/18.

(100181596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**CAREP Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.989.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 décembre 2010.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010162280/17.

(100187781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

**Car Point S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 63.525.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 décembre 2010.

*Pour CAR POINT S.à r.l.*

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010162272/13.

(100187836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Carbofer Asset Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162274/10.

(100187959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Carbofer Asset Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162275/10.

(100187960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Carbofer Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162277/10.

(100187961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Carbofer Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162278/10.

(100187962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Capetown S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010162271/13.

(100188091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Constructions Kremer Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, 7, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 120.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162287/10.

(100187520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Coroma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges.

R.C.S. Luxembourg B 141.026.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010162289/10.

(100187671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Duberry S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.410.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60453 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162309/10.

(100187557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Equine Ostéopathie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 133.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162314/10.

(100188086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Blu Bel In S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010162260/13.

(100187555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Cloppenburg Automobil (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.601.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162268/10.

(100187521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Euler Hermes Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162315/10.

(100187453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Erasmus Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 23.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162321/10.

(100187414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**European Dynamics Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 64.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162322/10.

(100187522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**FDH Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 136.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FDH Investments S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010162325/11.

(100187386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Fenzi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 46.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162326/9.

(100187641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**EAST PROJECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010162317/13.

(100187813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Fiprolux S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.688.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60448 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162330/10.

(100187417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Fitness World, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.907.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162331/10.

(100187463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.985.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the fifth day of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kerry Resort (Hong Kong) Limited, a company with registered office at Suite 613, Devon House Tai Koo Place, 979 King's Road, Hong Kong, China, registered with the Registrar of Companies Hong Kong under number 1519301,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholder(s) which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or

e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Liability of the managers.**

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### **Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting year and annual general meeting.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

### **Art. 15. Statutory/External auditor.**

15.1. If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2. To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3. The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and  
 (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Kerry Resort (Hong Kong) Limited, prenamed, and represented as stated above, declares to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred and twenty-five euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr. Man Shing LUI, business executive, born on March 5, 1944 in Guangdong, Public Republic of China, with professional address at 21/F CITIC Tower, 1 Tim Mei Avenue, Central, Hong Kong, China;
  - Mrs. Céline PIGNON, director, born on March 27, 1977 in Metz, France, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; and
  - Mr. Patrick MOINET, juriste, born on June 6, 1975, in Bastogne, Belgium, with address at 37, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

Kerry Resort (Hong Kong) Limited, une société avec siège social à Suite 613, Devon House Tai Koo Place, 979 King's Road, Hong Kong, Chine, enregistrée au Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1519301,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### II. Capital social - Parts sociales

#### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent

être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

### Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2010.

### *Souscription et libération*

Sur ces faits, Kerry Resort (Hong Kong) Limited, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille sept cent vingt-cinq euros.

### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Man Shing LUI, chef d'entreprise, né le 5 mars 1944 à Guangdong, République Populaire de Chine, avec adresse professionnelle au 21/F CITIC Tower, 1 Tim Mei Avenue, Central, Hong Kong, Chine;

- Madame Céline PIGNON, directeur, née le 27 mars 1977 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; et

- Monsieur Patrick MOINET, juriste, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse au 37, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Junglinster à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2010. Relation: GRE/2010/3818. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158819/534.

(100182988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

### **Jessi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 76.571.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.  
*Administrateur / Administrateur*  
 Edward Patteet / J.P Van Keymeulen  
*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010159160/13.

(100183348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**Loisinaut Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6942 Niederanven, 27, Mehlstrachen.  
 R.C.S. Luxembourg B 80.900.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
 "Le Dôme" - Espace Pétrusse  
 2, avenue Charles de Gaulle  
 L-1653 Luxembourg  
 B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG  
 Signature

Référence de publication: 2010159170/15.

(100183293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**Malbrouck Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
 R.C.S. Luxembourg B 131.223.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.  
*Administrateur / Administrateur*  
 Edward Patteet / J.P Van Keymeulen  
*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010159175/13.

(100183349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**Sankaty LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.800,00.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
 R.C.S. Luxembourg B 119.056.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Pour: SANKATY LUXCO S.à r.l.  
 Société à responsabilité limitée  
 Experta Luxembourg  
 Société anonyme  
 Fanny MARX / Gianni DE BORTOLI

Référence de publication: 2010161274/16.

(100185865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

---

**Tau Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.532.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Charles BISANTE, né à Val-d'Or (anc. Sullivan), Québec (Canada), le 17 août 1945, demeurant professionnellement au 320, rue Sherbrooke, Montréal, Québec H9W 1R3 (Canada),

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme TAU HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg numéro B 108532, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1105 du 27 octobre 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme TAU HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société TAU HOLDING S.A..

IV.- Que l'activité de la société TAU HOLDING S.A. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme TAU HOLDING S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 novembre 2010. Relation GRE/2010/3736. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158976/52.

(100182937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**Oikia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 42.417.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2010 que:

La cooptation de Madame Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010159184/14.

(100183198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**Patentportfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 131.250.

—  
Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2010159192/14.

(100183181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**E.G.L. (Elektro Groushandel Letzebuerg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 82.967.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010159085/15.

(100183286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**P.M. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.580.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Willy FRANCKEN.

Référence de publication: 2010161246/10.

(100186125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

---